



Organiser un congrès qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Retours d'expérience de l'Association française de sociologie

Mai 2025

1 Pourquoi lutter contre les VSS dans l'ESR et en congrès ?

Comme l'ensemble des secteurs professionnels, **l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) est le lieu d'un ensemble de rapports de domination**, dont de genre, qui se traduisent notamment par des violences sexistes et sexuelles (VSS), à l'encontre des étudiant-es comme des personnel-es.

De fait, pour reprendre les propos du Collectif anti-sexiste de lutte contre le harcèlement sexiste dans l'enseignement supérieur (Clasches), les VSS "ne s'arrêtent pas aux portes des universités, des grandes écoles, ou encore des instituts de recherches,

publics ou privés". Le Baromètre des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur (2023), fondé sur les expériences de plus de 10 000 étudiant-es (dont 71 % de femmes), souligne l'**ampleur des violences dont elles-ils sont victimes**. 60 % d'entre elles-eux déclarent avoir été victimes et/ou témoins d'au moins une des violences citées dans l'enquête (allant de l'outrage sexiste au viol, en passant par l'injure LGBTQIA+phobe), plus d'un quart déclarent avoir été victimes d'au moins un fait de violence sexiste, sexuelle ou LGBTQIA+phobe et un-e étudiant-e sur dix déclare avoir été victime de violence sexuelle depuis son arrivée dans l'ESR. Une enquête spécifiquement consacrée au doctorat montre quant à elle que près d'un quart des doctorant-es interrogé-es déclarent avoir été victimes ou témoins de comportements passibles de sanctions légales au sein de leur laboratoire ; 2,4 % des femmes y ont été victimes ou témoins de (tentatives d') agressions sexuelles ou de viols ; parmi les doctorant-es effectuant un travail de terrain, 40 % ont connu des comportements inappropriés ou des violences ; enfin, 5,3 % des répondant-es disent avoir été victimes d'une agression sexuelle pendant un congrès scientifique ; 91,2 % des hommes s'y sentent en sécurité, mais seulement 74,5 % des femmes et moins de 60 % des personnes non binaires (Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, 2024).

Ces enquêtes mettent au jour la **dimension systémique de ces violences**, qui se retrouvent dans les différentes structures et établissements du supérieur, dans différents événements (festifs, vie quotidienne), et sont commises par des étudiant-es, des enseignant-es ou d'autres membres du personnel. Plus largement, les violences sont favorisées par un ensemble de circonstances (précarisation du secteur, dépendance des chercheur-es non titulaires vis-à-vis des titulaires, flou des rapports hiérarchiques, flexibilité des temps et des lieux de travail, etc.). **Les événements comme les congrès et journées d'études sont des occasions importantes de socialisation professionnelle, mais ils présentent aussi un risque de VSS**, notamment en raison de l'informalité des interactions sociales et de la superposition des temps professionnels et personnels. Dans son enquête sur "la sexualité en colloque", Farah Deruelle (2022) souligne le caractère infra-ordinaire de la sexualité dans le travail". L'analyse des récits de vécus de colloques scientifiques (en sciences naturelles), par les différent-es membres de l'ESR y participant, met en évidence les risques que suscitent la soi-disant "parenthèse enchantée" de ces événements, en particulier pour les femmes, qui doivent se protéger des risques de harcèlement sexuel et "d'avances intempestives de toute part" (p. 102).

Les VSS subies par les étudiant-es mais aussi par les membres du personnel ont des **conséquences très fortes sur la vie des personnes qui en sont victimes**. Tant le Baromètre des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur (2023) que l'enquête sur les "Inégalités de traitement, conditions d'étude et de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche" (Acadiscr, qui va au-delà des seules VSS) mettent en évidence le manque de reconnaissance des violences et la banalisation de certaines d'entre elles. Le rapport "Dénoncer les discriminations vécues à l'université : entre silence, révélation et signalement" paru en 2024 à partir des données quantitatives (sur 6 universités) et par entretiens entre 2021 et 2022 s'intéresse aux différents recours existants, suite au vécu de discriminations ou de violences (Bozec *et al.*, 2024). Sont ainsi distingués la révélation à des proches et des pair-es, les signalements institutionnels (en interne - mission Egalité, CHSCT, médecine préventive, syndicats, etc. - et en externe - associations d'aide au victime, de lutte contre les discriminations, etc.) et la divulgation publique. L'enquête montre que si les révélations à des proches et des pair-es sont très fréquentes (plus de trois quart des étudiant-es et du personnel), c'est moins le cas des signalements institutionnels, en particulier pour les étudiant-es : seul-es 13,2 % de celles et ceux ayant déclaré au moins une forme de discrimination jugée grave la signalent auprès de services internes ou externes à l'université ; c'est le cas de près de la moitié du personnel victime. Si ces signalements augmentent avec le

niveau de gravité, ce n'est pas le cas des VSS. En effet, "les violences sexistes et sexuelles font notablement exception à ce schéma d'ensemble : malgré la gravité de ces faits, on constate en effet que les VSS, et les agressions sexuelles et viols en particulier, sont bien moins signalées que d'autres formes de faits. Seulement 15,2 % des victimes étudiantes dénoncent les agressions sexuelles et viols subis, 37,3 % des victimes salariées le font – soit entre 1,5 et 2 fois moins que dans le cas des menaces et violences physiques" (p. 15). Parmi les processus qui entravent le signalement des discriminations et des violences, les auteur-ices pointent, entre autres, la méconnaissance des droits et des dispositifs, les sentiments de honte et de culpabilité qui dominent chez les victimes, les rapports de pouvoir et le coût de la dénonciation (la crainte par exemple, qu'une carrière soit affectée), ou encore l'inaction de l'institution qui conduit à adopter une attitude fataliste.

Dans les situations de VSS, **le contexte de l'ESR se caractérise par des spécificités dans les modalités de recours en cas de discrimination** : à côté des recours judiciaires externes à l'établissement (plainte pénale, recours aux tribunaux administratifs), des procédures internes existent dans les établissements. Le droit disciplinaire offre la possibilité aux victimes de signaler les discriminations à la présidence de l'établissement. Une section disciplinaire peut alors être engagée contre l'étudiant-e ou le/la personnel-le.

2 Les actions mises en place par l'AFS, notamment lors de ses congrès de Lille 2021 et Lyon 2023

Fort de ces différents constats, le comité exécutif (CE) de l'Association française de sociologie (AFS), a **décidé de se doter de moyens d'action pour lutter, au sein de l'AFS, contre les VSS**. Le groupe de travail "Éthique et lutte contre les VSS", mis en place depuis février 2020, a déployé une série de dispositifs visant à assurer la sécurité de ses membres lors des différents événements organisés dans le cadre de l'AFS (congrès, journées d'étude, etc.), et à les accompagner dans les démarches à entreprendre ou à les réorienter vers d'autres dispositifs de lutte contre les VSS.

De fait, en tant qu'association professionnelle organisatrice d'évènements scientifiques de grande ampleur, **l'AFS est directement concernée par la question des VSS dans l'ESR**. En tant que CE, nous avons été informé-es de plusieurs cas de VSS survenus lors des congrès ou dans leurs marges. L'AFS soutient sans réserve les collègues qui sont victimes de ces actes. Ces violences représentent une violation grave des normes professionnelles, universitaires et éthiques, et contribuent à perpétuer les rapports de domination.

Souhaitant créer un environnement plus sûr et accueillant pour tou-tes les participant-es aux évènements que l'AFS organise, nous avons donc formé un groupe de travail en février 2020 pour lutter contre les VSS et promouvoir l'éthique professionnelle lors de nos évènements. Notre première action a été de diffuser un **communiqué** relatif à la création de ce groupe et de créer une adresse mail spécifiquement consacrée à ce sujet et uniquement consultée par des membres du groupe formé-es sur les questions de VSS (vss.afs@gmail.com).

Le *congrès de Lille*, qui s'est tenu en distanciel en juillet 2021, a été l'occasion de premières actions concrètes pour ce groupe. Notamment :

- Nous avons proposé une **charte pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles lors du congrès** (consultable *ici*).

Cette charte, en partie inspirée du travail d'autres associations nationales sur le sujet (en particulier l'*Association américaine de sociologie*), devait être signée par l'ensemble des adhérent-es au moment de leur inscription au congrès. Elle les engageait à ne pas tenir de propos ou commettre d'actes relevant de violences à caractère sexiste et sexuel, y compris dans les espaces virtuels du congrès.

- Nous avons organisé une **conférence-formation** pendant le congrès, intitulée "Lutter contre les violences sexistes, sexuelles et de genre dans l'ESR". La sociologue Isabelle Clair a proposé une intervention intitulée "Violences sexuelles dans l'exercice et l'apprentissage du métier de sociologue", plus tard *publiée dans notre revue Socio-logos*. Ensuite, deux membres du *collectif Clasches* ont assuré une formation sur ce que sont les VSS dans l'ESR, et sur les attitudes à tenir en tant que victimes ou en tant que témoins. La session a aussi été l'occasion de témoigner de VSS vécues pour les participant-es.

C'est surtout lors du *congrès de Lyon en 2023*, que nous avons cette fois-ci pu tenir en présentiel, que le groupe de lutte contre les VSS a déployé son action, avec le soutien du comité d'organisation local du congrès.

- En amont du congrès, comme pour le congrès de Lille, les adhérent-es devaient de nouveau signer **une charte de lutte contre les VSS** pour pouvoir adhérer et s'inscrire au congrès. Tou-tes les participant-es étaient tenu-es de respecter cet engagement dans tous les lieux du congrès – physiques ou virtuels –, y compris lors des événements annexes (déjeuners, soirée) ainsi que des rencontres officielles et non officielles. Ces règles s'appliquaient pour tout type d'interaction : en face à face, pendant les réunions virtuelles ou lors des échanges de mails.
- Pendant le congrès, **une équipe d'une dizaine de personnes** appartenant soit au CE de l'AFS, soit au comité local d'organisation, de différents statuts (titulaires et non-titulaires), femmes et hommes, se sont mobilisé-es sur cette question. La majorité de ces personnes avaient été formées en amont par le Clasches. Elles étaient reconnaissables grâce à un brassard porté tout au long du congrès, dont la signification a été présentée aux participant-es lors de la plénière d'ouverture, et relayée sur les comptes de réseaux sociaux de l'association. Ces personnes pouvaient être interpellées à tout moment du congrès par des participant-es. Elles étaient particulièrement mobilisées pendant la soirée organisée par l'association.
- Lors de la **plénière d'ouverture**, dans son discours d'introduction au congrès, le président de l'association a présenté le groupe de lutte contre les VSS et a rappelé l'existence de la charte à laquelle les congressistes avaient adhéré.
- Un **stand d'informations sur les VSS** et les façons de les prendre en charge était proposé tout au long du congrès dans le hall d'accueil. Lors des temps de pause et du midi, des membres du groupe de lutte contre les VSS étaient présent-es sur le stand et pouvaient échanger avec les congressistes.

- Une **conférence-formation** a été proposée à l'ensemble des congressistes, intitulée "Construire un ESR sans violences". Elle a été assurée par la sociologue Farah Deruelle, qui a présenté son article "*La sexualité en colloque, une "parenthèse enchantée" ? Violences et rituels professionnels à l'épreuve de l'égalité des carrières scientifiques*". Cette session a été aussi l'occasion de nombreux échanges entre congressistes.
- Des **affiches** ont été collées dans différents endroits du congrès, notamment dans les espaces de pause et de sociabilité. Elles rappelaient notamment les mesures à prendre si l'on assiste à un acte de VSS.
- Un **numéro de téléphone joignable 24h/24** a été diffusé à l'ensemble des congressistes, à la fois lors de la plénière d'ouverture, sur le site internet et sur le badge donné à chaque participant-e en début de congrès (porté en permanence pour pouvoir accéder aux différentes sessions). Il s'agissait d'un téléphone acheté pour l'occasion et non nominatif. Les membres de l'équipe de lutte contre les VSS se sont relayé-es pour la prise en charge de ce téléphone, sous forme de binômes. Une personne s'est inscrite pour chaque nuit, avec en relais possible un-e autre membre du groupe pouvant être joint-e facilement, pour ne pas prendre en charge seul-e une éventuelle situation difficile. Nous avons fait le choix de ne mettre que des femmes en astreinte pour les nuits, afin que cela ne soit pas un homme-cis qui décroche en cas d'appel pour une situation de VSS. En amont du congrès, nous nous sommes mis-es d'accord sur les réflexes à avoir en cas d'appel, et nous sommes renseigné-es sur les services d'urgence pouvant être joints à Lyon (notamment la nuit).
- L'**adresse mail permanente du groupe** de l'AFS de lutte contre les VSS est restée active tout au long du congrès, comme en amont et en aval.

3 Retours d'expérience de l'Association française de sociologie

3.1 La perception du dispositif par les adhérent-es

À l'été 2024, nous avons envoyé un **questionnaire à nos adhérent-es** pour les interroger sur leur perception du dispositif de lutte contre les VSS lors du congrès de Lyon de juillet 2023. Si la distance à l'événement (un an) et le nombre restreint de répondant-es (234, soit 15 % de nos 1 643 adhérent-es) incitent à interpréter ces données avec précaution, elles n'en sont pas moins instructives - d'autant que les répondant-es sont relativement représentatif-ves, en termes de genre et de statut, des adhérent-es.

Une écrasante majorité des répondant-es a eu **connaissance du dispositif avant ou pendant le congrès** (95 %). La proportion est comparable pour les hommes, les femmes et les personnes issues de minorités de genre, ainsi que pour les personnes titulaires et non-titulaires de l'ESR.

Toutes les actions n'ont toutefois pas été repérées dans les mêmes proportions : plus de 70 % avaient connaissance de la charte ou de la présence d'une équipe repérable avec un brassard, autour de 60 % savaient qu'il y avait un téléphone joignable 24h/24, une conférence-formation et un stand d'information, mais seul-es 52 % ont entendu le mot d'accueil lors de la plénière, et 43 % ont repéré les affiches.

Les actions n'ont pas non plus été perçues comme ayant la même **utilité**. Les actions jugées les plus utiles sont, très largement, le téléphone et la présence d'une équipe (respectivement 72 % et 67 % des répondant-es les ont trouvées très utiles, contre environ 45 % pour les autres actions). La charte a été jugée la moins utile, avec près de 45 % des répondant-es l'ayant indiquée parmi les moins pertinentes.

Ces jugements varient en fonction du **genre** et du **statut**. Certes, les hommes (n = 88), les femmes (n = 130) et les personnes issues de minorités de genre (n = 7) ont toutes estimées que le téléphone et la présence d'une équipe étaient les actions les plus pertinentes. Mais les hommes ont ensuite beaucoup plus souvent cité le stand et les affiches comme actions pertinentes, alors que les femmes et minorités de genre ont plutôt cité la conférence-formation et le mot d'accueil. De même, les titulaires comme les non-titulaires ont cité en priorité le téléphone et l'équipe, mais les titulaires ont ensuite privilégié la conférence, alors que ce sont les affiches qui ont été jugées les plus utiles par les non-titulaires.

Parmi les répondant-es, 56 % estiment que les actions du groupe leur ont permis de **se sentir plus en sécurité** pendant le congrès ; 8 % estiment que ce n'est pas le cas, et 37 % ne se prononcent pas. Les **différences de genre sont marquées** : plus de 70 % des femmes et des personnes issues de minorités de genre estiment que cela leur a apporté plus de sécurité, contre 34 % des hommes (qui sont 59 % à ne pas se prononcer). Des **différences existent aussi en fonction du statut** : 64 % des non-titulaires et 56 % des titulaires estiment que les actions leur ont apporté plus de sécurité.

Dans l'ensemble, 90 % des répondant-es souhaitent qu'**un dispositif soit de nouveau déployé pour le prochain congrès**. Elles et ils font aussi quelques **suggestions** : mieux communiquer sur les actions ; étendre l'affichage ; repenser la communication autour de la soirée ; penser la place des personnes sous procédure pénale ou disciplinaire, ou sanctionnées, lors des congrès ; former les adhérent-es aux enjeux des VSS ; ou encore, diversifier les actions de sensibilisation et de lutte (LGBTphobies, racisme, validisme...). Si les **remerciements** sont nombreux, cinq personnes demandent un **bilan des actions**, et cinq autres expriment des **critiques** sur l'utilité du dispositif. Une personne **témoigne** anonymement de violences vécues, en déplorant la présence de l'auteur lors du congrès.

3.2 Le dispositif vécu par le groupe de lutte contre les VSS

Bien que nous ayons mis en place de multiples actions durant le congrès de Lyon 2023 pour prévenir les VSS et que nous ayons affiché fortement notre ferme engagement à lutter contre les VSS, **il a tout de même fallu traiter 7 affaires, aux degrés de gravité différents, pendant le congrès**. Il est difficile de savoir combien auraient eu lieu sans ce dispositif et combien ne nous ont pas été signalées, sachant que d'autres continuent de nous parvenir près de deux ans plus tard. Mais, dans tous les cas, **on ne peut nier la réalité des VSS dans nos événements scientifiques**. Nous avons eu des retours déplorant une sensation d'être surveillé-es ou une ambiance prétendument dégradée par les rappels constants à l'attention aux VSS. Pourtant, la seule soirée du congrès a

été l'occasion de deux signalements. D'autres situations impliquaient directement la sécurité de personnes pendant le congrès. Certaines ont toujours des retentissements importants aujourd'hui (et nous continuons à les suivre).

L'ouverture du congrès par un rappel sur l'importance d'une telle lutte au sein d'un espace professionnel est un signal fort, en interne de l'association mais aussi comme message porté par l'association, par la voix du président, qui n'est pas lui-même membre du groupe de lutte contre les VSS. Cet affichage mérite d'être remarqué et prolongé dans les congrès à venir. **C'est bien au comité d'organisation dans son ensemble de porter ce message qu'il faudra marteler : les VSS ne doivent pas avoir leur place dans nos événements scientifiques et professionnels.**

Notre présence sur le congrès s'est accompagnée d'une volonté d'être visibles et prêt-es à intervenir. Le point d'accueil s'est apparenté à un lieu rassurant, où la parole pouvait être recueillie de façon sécurisante. De nombreuses discussions, plus ou moins légères, s'y sont déroulées. Beaucoup de participant-es ont consulté la documentation présente ou récupéré les brochures et informations disponibles. **Ce point d'accueil apparaît comme une expérience satisfaisante, dont l'organisation n'est pas trop coûteuse.**

Concrètement, certaines des actions menées semblent avoir été d'une grande utilité. **La ligne téléphonique, présentée comme rassurante par une partie des participant-es, a été utile pour recueillir des signalements.** L'affichage du numéro de téléphone sur le badge peut être reconnu comme une bonne pratique facilement réutilisable. Si le nombre d'appels ou de SMS a été limité, le signal qui accompagnait cette ligne téléphonique a bien été perçu. Notons, avec du recul, que cette ligne téléphonique n'a pas empêché toutes les situations de mise en danger. Par ailleurs, durant le congrès, nous avons été surpris-es de constater que la ligne était utilisée et ne servait donc pas uniquement de dissuasion.

Cette présence constante sur le congrès est allée de pair pour nous avec **une charge importante.** Nous tirons notamment un bilan contrasté de notre présence en tant que cellule de veille lors de la soirée du congrès. Si elle est apparue rassurante pour certain-es participant-es, nous n'avons pas été à l'aise avec le rôle de "patrouille" qui y collait. Plus largement, l'impression d'être constamment sur le qui-vive, parfois même durant la nuit, a entraîné une importante fatigue physique, morale et émotionnelle, empêchant souvent l'équipe VSS de vivre des moments conviviaux avec les collègues - d'autant que ces tâches se sont cumulées aux autres responsabilités dans l'organisation du congrès. **Nous espérons trouver d'autres formats qui, tout en maintenant une présence constante et en assurant au mieux la sécurité des participant-es, ne nous mettent pas dans une situation de surveillance des collègues.**

De la même façon, la **réduction de la consommation d'alcool** (qui s'explique également par des enjeux budgétaires) ne nous apporte pas pleinement satisfaction : face à la rareté de l'alcool, une grande partie des participant-es s'est tournée vers les bars, augmentant l'isolement des cas potentiels de VSS. Certain-es d'entre nous se sont ainsi senti-es en responsabilité en dehors des espaces du congrès, dans les soirées et autres moments de convivialité.

L'adresse mail, on ne saurait s'en réjouir pleinement, est un franc succès. Nous avons reçu, pendant et suite au congrès, plusieurs signalements et sommes désormais identifié-es comme une cellule VSS réactive. Cette adresse nous a permis de recueillir des témoignages en dehors du congrès. **La temporalité de la parole ne peut donc pas être uniquement celle du congrès, ni celle des faits.** D'autant que le groupe est

parfois sollicité depuis, sur cette adresse mail, pour des événements indépendants des congrès (journées interRT, séminaires de RT etc.). Relevée régulièrement, cette adresse nécessite cependant un travail concret lourd, qui peine à être tournant du fait des informations confidentielles recueillies, et qui peut entraver nos journées de travail (notamment du fait de la charge émotionnelle très forte que portent les témoignages).

De façon générale, ce rôle du groupe VSS entraîne une **importante fatigue émotionnelle**. Plusieurs d'entre nous se sont senti-es responsables, dans un état d'hyper vigilance, avec parfois même le sentiment d'être fautif-ves de ne pouvoir empêcher toutes les VSS lors du congrès. Nous nous sommes senti-es responsables de ce qui pourrait se passer. Mais cela ne peut pas être notre posture ou notre responsabilité. Comment être vigilant-es collectivement alors même qu'un tel dispositif n'empêche pas toutes les VSS ? Est-ce au groupe VSS de recueillir la parole des victimes ou doit-il se contenter d'assurer une forme de prévention ?

Les temps de débrief et le soutien émotionnel à apporter aux autres membres du groupe, face à des faits parfois extrêmement graves, sont très utiles mais également coûteux, et ils s'ajoutent au travail qu'imposent les suivis des VSS. D'autant que certains témoignages peuvent également raviver chez nous des événements personnels ou nous confronter à des enjeux éthiques forts face à des collègues qu'il nous arrive de connaître personnellement. **C'est d'ailleurs l'un des enjeux forts de ce groupe VSS de devoir accompagner des cas qui concernent fréquemment des collègues connu-es voire proches dans un petit milieu.** La solidité du collectif constitué fut un préalable mais aussi un point fort indispensable à ce dispositif : **une telle expérience ne peut fonctionner sans solidarité, écoute, bienveillance et attention féministe les un-es aux autres.**

Le soutien du président (ou des co-président-es) de l'AFS et sa confiance dans nos choix sont venus renforcer notre détermination. Ce soutien est indispensable. Mais il pose aussi d'autres questions : comment transmettre les informations nécessaires sans rompre l'anonymat des victimes ? Comment assurer la continuité d'une présidence à l'autre ? N'est-ce pas d'ailleurs aux adhérent-es plutôt qu'au comité d'organisation de porter cette volonté forte de lutter contre les VSS dans notre milieu professionnel ?

Il convient donc, dans les temps à venir et en vue des prochains congrès, de **clarifier notre rôle**, à la fois par rapport aux membres de l'AFS et vis-à-vis de nous-mêmes, du mandat qui nous est confié et de ses limites. La sensation de malaise partagée après coup invite à ne pas reproduire toutes les mêmes situations. Faudrait-il faire appel à des membres extérieur-es au comité d'organisation et spécifiquement formé-es pour assurer une forme de vigie ? Certain-es membres du comité d'organisation doivent-elles-ils être entièrement dédié-es à la question pendant le congrès ? Comment les protéger émotionnellement ? Comment les remplacer en cas de conflits d'intérêt ou de trop grande proximité avec les personnes concernées ?

Par ailleurs, s'il nous semble avoir tatonné, essayé d'inventer quelque chose, qu'il faut reconnaître comme rare voire inexistant sur des événements scientifiques de cette ampleur et dont nous sommes fier-es, nous remarquons avec joie la vivacité des débats que ce dispositif a pu entraîner. **Nous avons d'ailleurs depuis pu partager cette expérience auprès de différentes associations ou comités d'organisation d'événements scientifiques, en sociologie et dans d'autres disciplines.** A l'échelle de nos activités professionnelles et de nos institutions de rattachements (laboratoires, composantes d'enseignement, universités...), il nous semble que cette expérience a aussi des effets. **L'expertise collective qui découle de notre vécu au sein de l'AFS nous permet d'être plus compétent-es et réactif-ves pour gérer des situations de violences dans ces espaces.**

Aujourd'hui, nous sommes **régulièrement sollicité-es pour témoigner de ce que nous avons organisé et pour conseiller sur l'organisation d'un événement scientifique qui lutte contre les VSS**. Ce texte vise lui aussi à témoigner de notre action, et pourra ainsi peut-être étayer les réflexions d'autres groupes professionnels.

Références

Bozec G., Blassel R., Rodrigues C., Schuff L., Hamel C., Karimi H., Weiss P.O., Morand L., Cagnet M. et Dhume F. 2024. "Dénoncer les discriminations vécues à l'université : entre silence, révélation et signalement", Rapport de recherche.

Deruelle F. 2022. "La sexualité en colloque, une *"parenthèse enchantée"* ? Violences et rituels professionnels à l'épreuve de l'égalité des carrières scientifiques", *Terrains & Travaux*, vol. 1 n. 40, p. 89-111.

Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, "Baromètre des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur", 2023.

Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, "Pressions, silence et résistances. Étude sur les violences sexistes et sexuelles et les discriminations en milieu doctoral en France", 2024.